

Discours de Carl Bobleter à l'occasion de la réception de la délégation autrichienne auprès de la Haute Autorité de la CECA (19 mai 1953)

Légende: Le 19 mai 1953, Carl Bobleter, conseiller d'ambassade et chef de la délégation autrichienne auprès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), évoque à Luxembourg la nature des liens économiques entre l'Autriche et les Six.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Négociations pour l'établissement d'une délégation de l'Autriche auprès de la Haute Autorité, CEAB 1 N°1563 (1952-1953).

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_carl_bobleter_a_l_occasion_de_la_reception_de_la_delegation_autrichienne_aupres_de_la_haute_autorite_de_la_ceca_19_mai_1953-fr-906baed5-a31a-4e04-b402-09061427795e.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours du Conseiller d'Ambassade, M. le Docteur Carl BOBLETER, Chef de la délégation autrichienne auprès de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (19 mai 1953)

Monsieur le Président,

Au nom de mon collègue et en mon nom propre, je tiens, tout d'abord, à vous remercier de l'accueil que vous avez bien voulu réserver à la Délégation autrichienne.

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les lettres qui m'accréditent au nom du Gouvernement Fédéral de la République d'Autriche en qualité de Chef de la Délégation autrichienne auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Monsieur le Président, permettez-moi de continuer en allemand.

Dès le début, l'Autriche, en raison de sa situation géographique et fidèle à sa vieille tradition, a suivi avec le plus grand intérêt tous les efforts entrepris en vue de réaliser la coordination économique et l'intégration de l'Europe. Quoique jusqu'à ce jour l'Autriche n'ait pas obtenu la liberté qu'on lui a promise dans la déclaration de Moscou de 1943 et que l'on ne cesse, depuis, de lui promettre solennellement, quoiqu'elle ne dispose pas encore aujourd'hui d'une entière liberté d'action, elle a participé activement, de toutes ses forces et jusqu'à la limite de ses possibilités, à tous les travaux, à tous les efforts qui tendaient à créer une coopération européenne dans le domaine de l'économie. Alors même que l'Autriche, à son corps défendant et sans que l'on puisse lui jeter la pierre, n'est pas encore membre des Nations Unies, elle est déjà un membre actif de ses différents organismes.

L'Autriche voit dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier un élément positif et constructif non seulement dans l'assainissement de l'économie européenne, mais aussi dans l'élévation du niveau de vie des travailleurs et dans l'établissement de la paix parmi tous les peuples. Etant donné que l'Autriche est un Etat voisin de deux Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, étant donné d'une part qu'elle couvre une grande partie de ses besoins en charbon par des importations en provenance de l'aire économique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, étant donné d'autre part, qu'elle exporte, ne serait-ce que grâce à ses conditions de transport favorables, une partie appréciable de sa production sidérurgique vers les pays membres, elle suit avec le plus grand intérêt l'évolution de cette Communauté, bien plus, les décisions prises par celle-ci sont, pour les motifs exposés plus haut, d'une importance vitale pour l'économie autrichienne. Les mesures prises par la Haute Autorité dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières, de la production, des prix, des barrières douanières, des tarifs, etc., sont de la plus haute importance non seulement pour l'industrie sidérurgique considérée comme industrie de base, mais encore pour l'ensemble de l'économie autrichienne. La délégation autrichienne aura donc pour mission de rester en contact permanent avec la Haute Autorité et de porter à la connaissance du Gouvernement Fédéral autrichien et de l'économie du pays toutes les questions et toutes les décisions prises par la Haute Autorité et qui les concernent directement ou indirectement.

Monsieur le Président, je me permets de vous prier ainsi que les Membres de la Haute Autorité, de considérer la situation spéciale de l'Autriche avec la plus grande compréhension et de tenir compte dans vos décisions de l'industrie minière et sidérurgique de l'Autriche, surtout, en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières et ses exportations vers les Etats membres, sans oublier les questions de politique douanière, afin qu'un Etat voisin de pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier puisse poursuivre son assainissement économique pour le bien-être de sa population.